



HERBICIDE maïs*

*Cf. tableau des usages.

Merlin® flexx

Conditionnement(s)

Bidon 10 L
Mini palette 1
Bidon 10 L

Fiche d'identité

Composition :

Autres composants dangereux CLP
- 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
- masse de réaction de
5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

Classification RAC : 27

Formulation : suspension concentrée
(concentré fluidifiable)

Numéro AMM : 2110111

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74
rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : isoxaflutole
Teneur : 44g/l, soit 4.23% (m/m)
Famille chimique : isoxazoles
Mode d'action : Inhibiteur de la biosynthèse
des caroténoïdes. Action racinaire et
systémique.

Substance active : cyprosulfamide
Teneur : 44g/l, soit 4.23% (m/m)
Famille chimique : acylsulfonamide
Mode d'action : Augmentation de la
métabolisation de certains herbicides par
activation génique.

Description

Herbicide de post-semis prélevée et de post-levée précoce de la culture de maïs. Il s'applique également sur maïs doux en prélevée uniquement. Il est efficace contre les dicotylédones et les graminées annuelles.

Préparation

Préparation de la bouillie

Remplir au 3/4 la cuve du pulvérisateur, agiter le bidon du produit et verser la dose nécessaire. Compléter le remplissage de la cuve et agiter. Maintenir en agitation modérée pendant la pulvérisation.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Après traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :		
	PRÉPARATION DE LA BOUILLIE	APPLICATION	NETTOYAGE
GANTS AU MINIMUM (NF EN 388 124-100) résistant à la déchirure (NF EN 388 124-100) ou à usage alternatif NF EN ISO 1742 (type A, B ou C)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27060	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
EPI PARÉTIQUE résistant au contact de produits chimiques (conforme à la norme NF EN 1839)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
LUNETTES OU ÉCRAN FACIAL conforme à la norme NF EN 1861 (type 1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
PROTECTION RESPIRATOIRE Selon étiquette (NF EN 1861 (type 1) ou NF EN 1861 (type 2))	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

*Le tableau ci-dessus est un exemple de tableau de protection des individus. Selon le cas, les valeurs de protection des individus peuvent varier. Pour plus d'informations, consultez le tableau de protection des individus de votre produit.

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

- après stockage à température ambiante, agiter la préparation avant l'application.
- vider et rincer 3 fois les emballages au moment du remplissage de la cuve.
- ne pas pulvériser trop près des points d'eau et éviter tout débordement de rampe sur les mares, cours d'eau, fossés.
- traiter en l'absence de vent.
- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
 H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
 H361d - Susceptible de nuire au fœtus.
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH451 - Peut provoquer une contamination diffuse à très long terme des ressources en eau
 Danger



P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
 P391 - Recueillir le produit répandu.
 P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
 SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
 SPe3 - Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
Délai de rentrée
 48 heures après traitement.
Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.
 SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
 EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux :

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation :

Transporter la victime à l'air frais et la coucher au calme. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau :

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Ingestion :

Rincer la bouche. Garder la personne au calme. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : 0°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3082

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.



AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
<p>9 - Matières et objets dangereux divers</p>	-	-
<p>Dangereux pour l'environnement</p>		

Tableau des usages et doses autorisées



Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Maïs doux	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	2.2511/ha	stade BBCH 00 à BBCH 08		1a, 4a
Maïs	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	2.2511/ha	stade BBCH 00 à BBCH 13		1a, 4a

*En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

4. Plantes non-cibles

4a. . Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Champ d'activité

Le tableau ci-dessous indique la sensibilité des adventices rencontrées en culture de maïs grain et fourrage, et maïs doux à 2.25 l/ha.

Adventices très sensibles (Efficacité 95 à 100%)	Adventices sensibles (Efficacité 85 à 94%)	Adventices moyennement sensibles (Efficacité 70 à 84%)	Adventices peu sensibles (Efficacité <70%)
DICOTYLEDONES : Capselle Chénopode blanc Datura sp. Morelle noire Renouée à feuilles de patience	DICOTYLEDONES : Amarante Pensée des champs Renouée persicaire Stellaire		DICOTYLEDONES : Mercuriale annuelle Renouée des oiseaux Renouée faux liseron Véronique de perse
GRAMINEES : Panic faux millet	GRAMINEES : Digitale sanguine Panic pied de coq Sétaire verticillée	GRAMINEES : Sétaire verte Sétaire glauque	GRAMINEES : Pâturin annuel Vulpin des champs

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

Dose préconisée sur maïs grain, maïs fourrage et maïs doux : 2.25 l/ha.

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Le produit s'utilise sur maïs grain et maïs fourrage au stade post-semis pré-levée de la culture. Il peut également s'utiliser jusqu'au stade 3 feuilles étalées de la culture. Sur maïs doux, il s'applique uniquement en pré-levée. L'utilisateur devra veiller au bon état végétatif de la culture : ne pas traiter des maïs mal implantés, en mauvais état sanitaire, souffrant du froid, d'excès d'eau, de sécheresse, ou susceptibles de subir de grands écarts thermiques. La meilleure efficacité est obtenue en traitant les adventices le plus précocement possible (1-2 feuilles maximum pour les graminées et 2 feuilles maximum pour les dicotylédones)

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

MERLIN FLEXX s'utilise en une seule application.

Classification HRAC

27 - Inhibiteur de la biosynthèse des caroténoïdes. Action racinaire et systémique.

Application (matériel, pression)

Choisir un débit assurant une répartition parfaitement homogène de la bouillie (200 à 300 l/ha).

Utiliser de préférence des buses à jets pinceaux et pulvériser à une pression inférieure à 3 bars. Régler la hauteur de la rampe de façon à assurer une pulvérisation régulière et limiter la dérive du produit.

Réserver de préférence un appareil de pulvérisation pour les applications de désherbage- Nettoyer et rincer très soigneusement le pulvérisateur avant et après le traitement.

Conditions du milieu

Le produit devra être appliqué sur un sol finement préparé, sans grosses mottes.

Comme pour tout herbicide racinaire, l'efficacité est favorisée par des conditions humides après le traitement. Précautions vis à vis des cultures voisines:

- traiter par temps calme et sans vent.



Merlin
flexx

- lors de la pulvérisation, éviter impérativement toute dérive de produit vers les cultures voisines. Les cultures de betterave, tournesol, et dans une moindre mesure de pomme de terre, sont connues pour être particulièrement sensibles.
- utiliser éventuellement un dispositif de réduction de la dérive (buses anti-dérive par exemple)
- respecter les bonnes pratiques de pulvérisation pour éviter la formation de gouttelettes trop fines.

Après traitement

Cultures suivantes dans la rotation

Après un maïs désherbé avec la spécialité selon les bonnes pratiques agricoles, il est possible d'implanter, dans le cadre de la rotation, les cultures suivantes (avec ou sans labour) : blé tendre (hiver, printemps), blé dur (hiver, printemps), orge (hiver, printemps), pois protéagineux de printemps, lin de printemps, tournesol, betterave sucrière, pomme de terre, soja, maïs, maïs doux et sorgho.

La mise en place de toute autre culture ne figurant pas ci-dessus, reste sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.

Cultures de remplacement

En cas d'accident sur un maïs traité en pré-levée ou en post-levée précoce, il est possible d'implanter sans délai entre l'application du produit et le semis :

- avec ou sans labour : un maïs (grain, fourrage, doux)
- avec labour : un ray grass

En respectant un délai de 75 jours entre l'application du produit et le nouveau semis il est possible d'implanter :

- avec ou sans labour : moutarde CIPAN (Culture intermédiaire Piège à Nitrate), colza CIPAN et colza d'hiver.
- avec labour : luzerne

Il n'est pas possible d'implanter les cultures de remplacement suivantes : sorgho, tournesol, haricot vert et soja.

La mise en place de toute autre culture ne figurant pas ci-dessus, reste sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.

Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE
			PULVÉRISATEUR À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS		
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)					
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)					
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾					

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

⁽¹⁾ Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



Mentions légales

Merlin® Flexx ▣ 44 g/l isoxaflutole 44 g/l cyprosulfamide ▣ AMM n°2110111 ▣ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▣ © Marque déposée Bayer

Sensibilisation cutanée, catégorie 1A ▣ Cancérogénicité, catégorie 2 ▣ Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 ▣ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 ▣ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1 ▣ Très persistant et très mobile.



▣ ▣ ▣ Danger ▣ ▣ ▣ H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. ▣ H351 - Susceptible de provoquer le cancer. ▣ H361d - Susceptible de nuire au fœtus. ▣ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ▣ EUH451 - Peut provoquer une contamination diffuse à très long terme des ressources en eau

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Avril 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)